

ENSEIGNEMENT

La culture s'invitera dans toutes les écoles

Le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) devra être suivi par tous les élèves, du maternel à la fin du secondaire.

● **Caroline DESORBAY**

L'enseignement et le secteur artistico-culturel ont fait l'objet de profondes réformes. On a pris la mesure de l'ampleur du Pacte pour un enseignement d'excellence initié par Joëlle Milquet. On connaît moins la réforme des domaines culturel et artistique. Cette dernière s'est fixé plusieurs objectifs dont celui de proposer une offre culturelle plus variée, plus démocratique (notamment en passant par l'école) et qui tienne compte de l'évolution numérique.

Alliance Culture-École

Pendant près d'un an, un groupe de travail baptisé Alliance Culture-École et composé de représentants des deux secteurs, a donc planché sur l'articulation et les mesures structurelles à mettre en œuvre pour inscrire les dimensions culturelle et artistique dans le système scolaire.

C'est gravé dans le Pacte d'excellence : le tronc commun « polytechnique et pluridisciplinaire » qui va de la 1^{re} maternelle à la 3^e secondaire compte sept domai-

nes d'apprentissages dont celui des différentes formes d'expression artistique.

Actuellement, l'art et la culture ne s'invitent que dans les classes du premier cycle du secondaire. Pour le reste du cursus scolaire, l'initiation à ces matières est à géométrie variable, en fonction de l'intérêt des PO et/ou des équipes éducatives, ce qui n'est pas très équitable.

Hier, Alda Greoli, ministre de la Culture, et Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, ont dévoilé aux représentants des secteurs de la culture et de l'enseignement les grands axes du futur partenariat Culture-École.

Principales orientations

Pour qui ? Le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) concerne tous les élèves, du maternel à la fin du secondaire. Il devrait se présenter sous la forme d'un trajet construit et articulé assurant la continuité des apprentissages. Un portfolio reprenant les éléments constitutifs du PECA serait intégré au carnet de bord de l'élève.

Quelles compétences ? Le PECA est un ensemble à trois composantes : des connaissances (savoirs formels, histoire de l'art...) qui favorisent l'esprit critique, des pratiques artistiques individuelles et collectives ainsi que des rencontres avec des artistes et des œuvres. Au programme : esthétique, histoire de l'art mais aussi la dimension culturelle de toutes les matières enseignées.

Quelle évaluation ? Un travail réalisé à la fin du fondamental et du secondaire pourrait constituer l'évaluation finale du parcours.

Comment ? La déclinaison transversale à travers tous les cours sera prise en charge par l'instituteur (-trice). Il faudra donc adapter la formation initiale et continuée des enseignants. Un cours spécifique d'éducation à des disciplines spécifiques (arts plastiques, musique, ...) qui demandera des moments d'apprentissage et de pratiques spécifiques complétera

la formation des élèves. Un nombre d'heures sera alloué aux rencontres, aux visites et à la pratique selon les besoins des classes.

Quand ? Le PECA devrait trouver sa place dans l'organisation du temps scolaire et ne sera pas dépendant d'un éventuel allongement du temps scolaire.

Par qui ? Le parcours sera construit par les directions et équipes éducatives de chaque école en partenariat avec le monde artistique et culturel. Une collaboration privilégiée avec les académies est recommandée. Un référent sera désigné tant au niveau des établissements scolaires que chez les opérateurs culturels.

Pour quand ? Le parcours d'éducation culturelle et artistique devra être adopté par les différents acteurs de la base, avant que le Gouvernement et le Parlement lancent le plan d'actions et son phasage dans le temps. Les premières mesures devraient entrer en vigueur dans les trois prochaines années. ■

Résidences d'artistes : 30 projets retenus

Pour définir de nouvelles articulations entre école et culture, les ministres de la Culture et de l'Enseignement ont réservé une enveloppe de 200 000 €. Elle servira à financer des projets exploratoires de longue durée dès l'année scolaire 2016-2017. Il s'agit de mettre en place des « laboratoires » destinés à donner corps au parcours d'éducation culturelle et artistique et à mettre au point des instruments de mesure pour évaluer les retombées.

Parmi ces projets figurent les résidences d'artistes à l'école. Elles ont été lancées en septembre 2016, 30 projets ont été retenus pour la Belgique francophone. Il s'agit entre autres d'initier les enfants à l'art et à la culture à travers la découverte d'un univers artistique, de générer une relation complice entre les enfants et un artiste ou encore de mettre en relation la pratique artistique et culturelle avec les autres champs du savoir..

Ce n'est que le début. Alda Greoli, ministre en charge de la Culture a promis « *d'amplifier ce mouvement et le diversifier en implémentant le parcours* ». Sa consœur Marie-Martine Schyns a salué « *l'investissement d'enseignants du fondamental et du secondaire qui partagent leur enthousiasme en mettant en place des projets artistiques, parfois pluridisciplinaires, qui aboutissent à des résultats de grande de qualité* ».